

Plan d'urgence et d'évacuation d'urgence Résidence Prescott et Russell

1020, boulevard Cartier Blvd.

Hawkesbury, Ontario

K6A 1W7



Avec l'approbation du : Service d'incendie de Hawkesbury

Date d'émission : 07/2012

Date de révision : 03/2016, 03/2018, 06/2019, 11/2019, 06/2020

11/2021, 07/2022

Table des matières

	Page
1.0 INTRODUCTION	7
2.0 DÉFINITIONS	8
3.0 RESSOURCES HUMAINES	9
4.0 TYPES D'ÉVACUATION	13
5.0 RESSOURCES DU BÂTIMENT	14
6.0 PROCÉDURE D'URGENCE	17
6.1 ÉQUIPE D'INTERVENTION D'URGENCE	17
6.2 INCENDIE ET EXPLOSION (CODE ROUGE) ET PROCÉDURE D'ÉVACUATION (CODE VERT)	21
6.2.1 INTRODUCTION	21
6.2.2 SÉQUENCES D'ÉVACUATION.....	21
6.2.3 PROCÉDURE D'URGENCE POUR LE PERSONNEL	22
6.2.4 COMMANDANT ET ADOJOINT AU COMMANDANT (ADMINISTRATEUR ET, EN L'ABSENCE DE CELUI-CI, SUPERVISEUR DES SERVICES D'HÉBERGEMENT	23
6.2.5 ADMINISTRATION (RÉCEPTIONNISTE, ET, EN L'ABSENCE DE CELLE-CI, ADOJOINTE ADMINISTRATIVE ET COMMIS, DURANT LES HEURES RÉGULIÈRES)	24
6.2.6 ADOJOINT AU COMMANDANT (SUPERVISEUR DES SERVICES D'HÉBERGEMENT)	24
6.2.7 INDIVIDU RESPONSABLE DES SOINS INFIRMIERS (SUPERVISEUR DES SOINS INFIRMIERS ET, EN L'ABSENCE DE CELLUI-CI, INFIRMIER EN CHARGE).....	24
6.2.8 INDIVIDU RESPONSABLE DU SERVICE DU BÂTIMENT (SUPERVISEUR DES SERVICES D'HÉBERGEMENT ET, EN L'ABSENCE DE CELUI-CI, PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DU BÂTIMENT).....	25
6.2.9 INDIVIDU RESPONSABLE DU SERVICE ALIMENTAIRE (SUPERVISEUR DU SERVICE ALIMENTAIRE ET, EN L'ABSENCE DE CELLUI-CI, EMPLOYÉ DU SERVICE ALIMENTAIRE).....	25
6.2.10 INDIVIDU RESPONSABLE DU SERVICE DES ACTIVITÉS (SUPERVISEUR DES PROGRAMMES ET, EN L'ABSENCE DE CELLUI-CI, ANIMATEUR DÉCLENCHER L'ALARME SI CELA S'IMPOSE.	26
6.2.11 INDIVIDU RESPONSABLE DU REZ-DE-CHAUSSÉE ET DE L'ÉTAGE (INFIRMIER EN DEVOIR, RESPONSABLE DU REZ-DE-CHAUSSÉE ET DE L'ÉTAGE)	26
6.2.12 OCCUPANTS NON AMBULATOIRES QUI NE PEUVENT EMPRUNTER L'ESCALIER AVEC ET SANS S-CAPE-POD.....	27
6.2.13 HORS DES HEURES RÉGULIÈRES	28
6.2.14 MESSAGE PAR LE BIAIS DU RÉSEAU DE COMMUNICATION VOCALE	28
7.0 EXTINCTION, MAÎTRISE OU ISOLEMENT D'UN INCENDIE	30
8.0 PROCÉDURES À AFFICHER	31

9.0	<u>PLAN DE PRÉVENTION D'INCENDIE ET DE MESURES DE SÉCURITÉ</u>	32
9.1	SITUATION EN MATIÈRE D'INCENDIE QUI NÉCESSITE L'ÉVACUATION	32
9.2	PRÉVENTION D'INCENDIE.....	32
9.3	EXERCICE D'ÉVACUATION DANS LE CADRE D'UNE SIMULATION D'INCENDIE.....	33
9.4	RECOURS À DES MESURES DE SÉCURITÉ CONDITIONNELLES DANS LE CAS D'UN INCENDIE	34
	<u>ANNEXE A – PLANS DE L'ÉDIFICE</u>	35

ANNEXE B – PROCÉDURE QUANT À L’ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE PRÉVENTION D’INCENDIE 44

ANNEXE D – FORMULAIRE DE SÉCURITÉ CONDITIONNELLE EN MATIÈRE D’INCENDIE 51

MSSLD : ANNEXE
E – RAPPORT D’EXERCICE D’ÉVACUATION DANS LE CADRE D’UNE SIMULATION D’INCENDIE 51

SECUR FIRE: 1866-561-6433 52

CODE : 26-01-1216 52

DIES: 613-632-4111 52

SECUR FIRE: 1866-561-6433 52

CODE : 26-01-1216 52

OFFICE OF THE FIRE MARSHAL AND EMERGENCY MANAGEMENT GUIDELINE 54

1.0 Introduction

Ce plan d'évacuation d'urgence a été développé pour la Résidence Prescott et Russell, qui est située au 1020, boulevard Cartier, à Hawkesbury, en Ontario. Ce plan d'évacuation d'urgence est conforme aux exigences du *Code de prévention des incendies de l'Ontario*.

La sécurité des occupants de l'immeuble repose sur la préparation quant aux mesures requises dans le cadre de situations qui nécessitent l'évacuation de l'immeuble.

Ce plan est conçu afin d'établir une procédure qui donne lieu à une action et qui tient compte de la sécurité des occupants lors d'une évacuation de l'immeuble. Le plan d'évacuation a pour but de répondre de façon ordonnée et efficace à une situation d'urgence qui requiert l'évacuation partielle ou totale de la Résidence.

Ce plan examine les procédés auxquels doivent se conformer les occupants en cas d'urgence, les tâches reliées aux superviseurs, ainsi que d'autres sujets connexes. Si jamais survenait une situation d'urgence, le plan aiderait aussi le service des incendies, en fournissant le plan du rez-de-chaussée et des étages et des informations variées quant au bâtiment et aux occupants.

Une fois qu'il est approuvé, le service des incendies peut exiger que ce plan, intégral ou en partie, lui soit soumis à nouveau, si ont eu lieu des changements d'occupation ou d'utilité, s'il n'a pas été mis à jour ou si le chef du service des incendies juge que ces mesures d'urgence ne sont plus convenables. Le chef du service des incendies doit être avisé quant aux changements qui sont apportés à ces mesures d'urgence.

Bien qu'il soit raisonnable de penser que le service des incendies assume le commandement lorsqu'il arrive sur les lieux, il reste que c'est la responsabilité du propriétaire d'assurer la sécurité des occupants, et ce, en tout temps. Le personnel désigné et affecté sera formé au sujet des mesures d'urgence et d'évacuation, telles qu'elles sont décrites dans ce plan. Il n'est pas nécessaire que les membres du personnel désignés et affectés soient dans l'immeuble en tout temps, mais ils doivent être disponibles lorsque survient une situation d'urgence afin d'exécuter leurs tâches, telles qu'elles sont décrites dans ce plan et dans les mesures d'urgence qui suivent.

Une copie du plan d'évacuation d'urgence sera remise à tous ceux qui font partie de l'équipe d'intervention d'urgence de l'immeuble et au service des incendies. Une copie sera aussi préservée au poste des soins infirmiers du rez-de-chaussée et de chaque étage. De plus, tous les employés devraient avoir accès au plan. Les avis d'évacuation doivent être affichés à des endroits visibles et fréquentés et indiquer le matériel et les sorties de secours.

Le plan d'évacuation d'urgence approuvé doit être révisé une fois par année ou lorsqu'il y a des changements.

2.0 Définitions

Zone : Une zone est une unité de base, en matière d'évacuation. Elle est un secteur balisé par l'architecture même de l'édifice, soit l'emplacement des portes et des cloisons coupe-feu des systèmes de protection contre l'incendie et des sorties rapidement accessibles.

Déplacement : Le déplacement est un mouvement horizontal d'une zone dangereuse ou potentiellement dangereuse vers une zone plus sécuritaire.

Évacuation : L'évacuation est un mouvement (qui implique le déplacement) vertical, d'une zone dangereuse vers un secteur plus sécuritaire. Pour un hôpital ou une résidence qui accueille les personnes non autonomes, l'évacuation totale est un dernier recours.

Codes d'urgence :

Bleu :	Arrêt cardiaque
Rouge :	Feu et incendie
Vert Stat :	Évacuation
Orange :	Désastre externe
Jaune :	Patient disparu
Blanc :	Patient violent
Brun :	Déversement chimique
Argent :	Tireur actif

3.0 Ressources humaines

Position	Information
Propriétaire du bâtiment	Nom: Comtés unis de Prescott et Russell Tél.: 1-800-667-6307
Administrateur du bâtiment	Nom: Éric Larocque Tél.: Cell: 613-880-0797
Superviseur des services d'hébergement	Nom: Jean-Michel Fournier Tél.: Cell: 514-575-2572
Directrice des soins infirmiers	Nom : Paule Juillet Tél. : Cell : 613-307-0594
Superviseur des soins infirmiers	Nom: Julie Delorme Tél.: Cell: 613-307-0021
Coordonnatrice des soins infirmiers	Nom: N-A Tél.: Cell: 613-307-0254
Superviseur des services alimentaires et programmes	Nom: Line Fournier Tél. : Cell: 613-307-0437
Superviseur des services administratifs	Nom : Jade Roy Cell : 613-676-1242

Position	Information
Préposés à l'entretien	Nom: Jean Desjardins Tél.: Cell: 613-676-4025 Rés. : 613-632-9415 Nom: Yves Giroux Tél.: Cell: 613-676-3170 Rés. : 613-632-3170
Service de surveillance	Nom: Armstrong Communication Tél.: 1-866-561-6433 System # 25-01-1216
Service d'ascenseurs	Nom: Kone Tél.: 1-877-526-8221
Service de génératrice	Nom: GAL Power Systems Ottawa LTD Tél.: 1-800-619-4219
Service de protection en matière d'incendie	Nom: Sécur Fire, Ottawa, ON. Tél.: 613-744-0722
Transport	Nom : Autobus Campeau Tél. : 613-632-7809 Richard Buteau: 613-632-7809 24-7 Cell 613-306-0494

Position	Information
Hébergement d'urgence	1-Complexe sportif Hawkesbury (Samuel Carderelli 613-677-3117) 50 EMS + 150 cots (Red Cross) 2-Ottawa EMS (autobus avec 6 civières) P-R CEMC: 613-880-7177 3-Nom : CSDCEO 4-HGH 5- Place Mont roc contact:613-632-2900 Coordonnateur des mesures d'urgence : Ronald Bender 613-675-4691 poste 216 ou Cell 613-678-8543, Chef des bâtiments, M. Jean-Sébastien Sauvé Cell 613-677-3398 Superviseur des bâtiments : Alain Lanthier Cell 613-678-8135 4-HGH Sophie Perigny 613-872-0658
Pharmacie	Groupe Jean Coutu Personne responsable : Marc Brady Cell : 613-676-0199 Bureau :
Services d'ingénierie	Michel Fauteux Superviseur des services d'ingénierie Cell 613-551-6270
Services informatiques	CUPR Gérant des services informatiques : Marc-André Drouin 613-551-7634 Marc-André Léonard 613-551-9148
Coordonateur des mesures d'urgence (CEMC) des CUPR	Patrick Quesnel 613-880-7177 Christian Boudreau 613-880-7181
Croix Rouge	Allan Jensen : 613-330-0447 Tanja Zivanovic : 343-550-1470 Red Cross Provincial duty officer: 416-209-0432
Prescott-Russell EMS	Marc André Périard 613-880-7186

4.0 Types d'évacuation

Types d'évacuation	Procédure	Commentaires
Locale ou partielle	Déplacement des occupants, d'une pièce menacée vers un endroit sécuritaire, et ce, en deçà d'une même zone.	
Horizontale	Déplacement des occupants, d'une zone en danger vers une zone sécuritaire, et ce, sans descendre.	
Verticale	Descente des occupants, d'une zone en danger vers une zone sécuritaire, et ce, à tout le moins, à un étage inférieur.	Elle doit se faire par les escaliers, tout en prévoyant le transport des occupants qui sont non ambulatoires.
Totale	Évacuation de tous les occupants de l'édifice, qui doivent être déplacés vers l'extérieur.	Elle a lieu sous la direction de l'infirmier responsable ou du commandant, du service des incendies ou du centre de contrôle.

5.0 Ressources du bâtiment

1020, boulevard Cartier, Hawkesbury, Ontario.

La Résidence est composée du rez-de-chaussée, de deux étages et du sous-sol. Le hall d'entrée fait face au boulevard Cartier.

La Résidence est entièrement protégée par un système de gicleurs automatiques de type NFPA13 et NFPA13R à certains endroits.

L'immeuble est équipé de colonnes humides et de robinets d'incendie armés au rez-de-chaussée et aux étages, près des puits d'escalier et au sous-sol. Les robinets d'incendie armés sont munis d'une prise d'incendie d'un diamètre de 38 mm (1^{1/2} po) et d'un boyau d'incendie d'une longueur de 23 m (75 pi) et d'un diamètre de 38 mm (1^{1/2} po), équipé avec lance. Des prises de 65 mm (2^{1/2} po) sont prévues pour le service des incendies. Des extincteurs chimiques de type ABC sont aussi répartis à travers l'édifice, selon les besoins respectifs de l'endroit précis.

La Résidence dispose de cinq escaliers qui deviennent des issues d'urgence, soit un au bout de chacun des couloirs. Les puits d'escalier sont isolés par des portes coupe-feu. Les escaliers débouchent au lobby central, soit au rez-de-chaussée. Il y a sept sorties d'urgence, du lobby central à l'extérieur de l'édifice. Des panneaux de sortie lumineux sont installés à chaque sortie. Chacune de celles-ci est d'ailleurs identifiée sur le plan du rez-de-chaussée et de chaque étage.

L'immeuble est subdivisé en compartiments qui résistent au feu, qui sont conçus pour permettre l'évacuation horizontale. Ces compartiments sont isolés grâce aux portes coupe-feu qui sont situées dans l'aile Cartier du rez-de-chaussée et de chaque étage.

La Résidence est munie d'un système d'alarme d'incendie adressable à double signal Honeywell et d'un système de détection à incendie, dont les composantes sont le panneau principal d'affichage et de contrôle (modèle Notifier), le panneau secondaire d'affichage, les détecteurs de fumée et de chaleur, les postes manuels d'alarme, les cloches, les témoins lumineux, le système de cloches d'appel et la retenue électromagnétique des portes. Le système est en état de veille permanent, et ce, même lorsqu'il y a une panne d'électricité; dans ce cas, le système commute automatiquement dans la source de pouvoir auxiliaire qui est munie de piles.

Le panneau de contrôle principal se trouve au poste des préposés aux soins infirmiers, soit au rez-de-chaussée et/ou près de l'entrée principale. Lorsqu'il est en mode de fonctionnement régulier, aucun témoin lumineux n'y paraît et aucun signal sonore ne retentit.

Le système d'alarme à incendie est directement branché à une centrale de télésurveillance constante Armstrong Communication. Cette surveillance est assurée par le biais de la ligne téléphonique. Lorsque le panneau fait retentir un signal d'alarme, l'entreprise de surveillance appelle immédiatement le Service des incendies de Hawkesbury. De plus, Armstrong Communication essaie de joindre par téléphone les individus qui sont responsables, si l'alerte a lieu au-delà des heures de travail régulières, soit le superviseur des services d'hébergement et les préposés désignés à l'entretien du bâtiment.

Le réseau de communication vocale consiste en une série de haut-parleurs et d'émetteurs qui sont situés au rez-de-chaussée, à chaque étage et au sous-sol et en des émetteurs portables. Ce système permet à la direction de la Résidence et au personnel du service des incendies de diffuser des renseignements importants et des instructions cruciales.

L'éclairage de sécurité jalonne le plancher et les escaliers. Si une panne d'électricité devait affecter tout le bâtiment, l'éclairage de sécurité a une capacité suffisante pour éclairer le parcours d'évacuation durant 20 minutes.

L'alimentation de secours est fournie par un groupe électrogène au diesel qui est situé à l'arrière de la salle à dîner (salle 1177, sur le plan du rez-de-chaussée, à l'Annexe A). Cette alimentation de secours assure le fonctionnement du système d'alarme incendie, des ascenseurs, de l'éclairage de sécurité, des panneaux de sortie, ainsi que de l'équipement essentiel dont dispose la Résidence. Le système est aussi muni d'un interrupteur automatique.

L'immeuble dispose de deux ascenseurs. Quand l'alarme est déclenchée, le personnel affecté doit descendre au sous-sol, en empruntant l'escalier, et rappelez les ascenseurs au sous-sol si l'incendie présumé est au rez-de-chaussez, si l'incendie présumé est au sous-sol rappelez les ascenseurs au rez-de-chaussez, puis empêchez-en l'utilisation en maintenant enfoncé le bouton vert. Ils peuvent tous deux être considérés prioritaires, dans le cadre de l'intervention du service des incendies. L'utilisation de celles-ci devient la responsabilité du Service d'incendie.

L'évacuation initiale implique habituellement le déplacement horizontal des résidents, du personnel et des autres occupants; tous doivent quitter la zone affectée pour se rendre, en se déplaçant horizontalement, dans une zone voisine, qui est plus sécuritaire. S'il s'impose d'évacuer l'établissement, les occupants se rendent et sont conduits dans les deux stationnements, soit à l'avant ou à l'arrière de l'édifice. De là, des ambulances et des moyens de transport secondaires conduiront les résidents dans d'autres établissements de soins, selon des dispositions préalablement déterminées et convenues.

Les portes coupe-feu sont retenues en position ouverte par un électroaimant. Quand l'alarme est déclenchée, le champ électromagnétique est annulé, donc les portes se rabattent automatiquement.

Chacune des deux extrémités de l'unité protégée est fermée par une porte assurée électromagnétiquement. L'électroaimant qui l'assure peut être provisoirement désactivé durant

quelques secondes. Lorsque l'on compose un code sur le clavier qui est à côté de la porte; celle-ci peut alors être ouverte.

Lorsque l'alarme à incendie est déclenchée, le système électromagnétique de ces portes est désactivé en permanence; les portes peuvent donc être ouvertes sans qu'il soit nécessaire de composer le code d'accès.

Un signal sonore strident retentit alors, ce qui indique que le système électromagnétique est hors tension.

Le rétablissement de la retenue électromagnétique des portes est effectué à partir de l'unité protégée : au poste des soins infirmiers, on appuie sur le bouton noir qui est sur le côté de la boîte métallique beige, qui est située près du plafond, à gauche de la table de travail. Si la combinaison ne fonctionne pas ou si le signal strident ne cesse pas, il faut couper le courant du clavier et communiquer avec le personnel d'entretien.

On retrouve, à chaque poste des soins infirmiers et au poste des préposés aux soins infirmiers, une casquette orange identifiée par les lettres RPR, que doit porter l'individu qui est responsable du rez-de-chaussée et de chaque étage, et ce, dès le déclenchement de l'alarme.

6.0 Procédure d'urgence

6.1 Équipe d'intervention d'urgence

Poste	Titre	Coordonnées	Responsabilités
Commandant avant l'arrivée des pompiers	Administrateur	Cell: 613-880-0797	Il s'acquitte de la coordination des activités d'intervention afin de protéger la vie et la santé des occupants. Il déclare une urgence et déclare une urgence terminée.
Adjoint au commandant	Superviseur des services d'hébergement	Cell: 514-575-2572	Il appuie le commandant tout au long de l'intervention et il le remplace s'il est absent. Il déclare une urgence et il déclare une urgence terminée si l'administrateur n'est pas présent.
Individu responsable des soins infirmiers	Directrice des soins infirmiers	Cell : 613-307-0594	Il assume le commandement de l'intervention si ni le commandant, ni le commandant adjoint ne sont présents. Il doit diriger le personnel et appuyer le déploiement du personnel au rez-de-chaussée et à l'étage avec toutes les ressources disponibles.
	Superviseur des soins infirmiers et, en l'absence de celle-ci, infirmier en charge	Cell: 613-307-0021	
Individu responsable du service du bâtiment	Superviseur des services d'hébergement	Cell : 514-575-2572	Dans la mesure du possible, il contient ou maîtrise l'incendie et, tout au long de l'intervention, fournit au service des incendies toute

Poste	Titre	Coordonnées	Responsabilités
	En l'absence de superviseur des services d'hébergement, préposé à l'entretien du bâtiment et concierges	<p>Préposé à l'entretien du bâtiment :</p> <p>Yves Giroux: Cell: 613-676-3170</p> <p>Jean Desjardins: Cell: 613-676-4025</p> <p>Concierges :</p> <p>jours et soirs : (teams)</p> <p>Conciergejour</p> <p>Conciergesoir</p>	l'information liée à l'édifice. Il appuie aussi l'intervention du superviseur au rez-de-chaussée et à l'étage durant l'évacuation.
Individu responsable du service alimentaire	Superviseur du service alimentaire et, en l'absence de celui-ci, employée du service alimentaire	Cell : 613-307-0437	Dans la mesure du possible, il contient ou maîtrise l'incendie dans son secteur. Il dirige le personnel qui relève de lui afin d'appuyer le déploiement des superviseurs au rez-de-chaussée et à l'étage durant l'évacuation. Il s'assure que les ascenseurs sont bel et bien au rez-de-chaussée ou au sous-sol, à la disposition du service des incendies. Il s'assure que les portes de l'unité protégée sont gardées une fois que le système de sécurité est désarmé.
Individu responsable du service des activités	Superviseur des programmes et, en l'absence de celui-ci, animateur	Cell : 613-307-0437	Dans la mesure du possible, il contient ou maîtrise l'incendie dans son secteur. Il dirige le personnel qui relève de lui afin d'appuyer le déploiement des superviseurs au rez-de-chaussée et à l'étage, durant l'évacuation. Il s'assure que les salles d'activités sont soit sécuritaires, soit évacuées en bon éduforme.

Poste	Titre	Coordonnées	Responsabilités
Individu responsable du rez-de-chaussée et de l'étage	Infirmier en devoir, responsable du rez-de-chaussée et de l'étage	<u>Poste du rez-de-chaussée :</u> Télec : 613 632-0045	Il coordonne toutes les activités qu'impose l'intervention et prend toutes les mesures nécessaires pour localiser l'incendie et pour protéger les occupants. Il déplace les résidents si cela s'avère nécessaire ou si le commandant l'ordonne. Il a, en main, la liste complète des résidents (rapports 24 heures) qui se situent au rez-de-chaussée ou à l'étage qui relève de lui afin de la remettre au commandant.
		Télec : 613 632-5325	
		<u>Poste du 2^e :</u> TEAMS : Cartier : 2cartier Spence : 2spence Télec : 613 632-3977	
		<u>Poste du 3^e :</u> TEAMS : Cartier : 3cartier Spence : 3spence Télec : 613 632-0459	
Adjoint à l'individu responsable du rez-de-chaussée et de l'étage	Membre du personnel des soins infirmiers désigné par le superviseur	Soirs et nuits TEAMS : 1cartier 1spence	Il appuie le déploiement du superviseur au rez-de-chaussée ou à l'étage tout au long de l'intervention. Il remplace le superviseur, si celui-ci est absent et il accomplit, alors, toutes les tâches qui lui incombent.
Administration	Secrétaires, commis, réceptionnistes et adjointe administrative	Réceptionniste Poste : Portable :	L'équipe coordonne les mesures de sécurité au sein de son secteur, soit les bureaux, la chapelle et la porte du puits d'escalier, près des bureaux de l'administration. Elle fournit la

Poste	Titre	Coordonnées	Responsabilités
		Adjointe administrative TEAMS : Dominique Daoust	logistique nécessaire et elle s'acquitte des communications d'urgence. Elle appuie le déploiement que réalise le commandant.

6.2 Incendie et Explosion (Code rouge) et procédure d'évacuation (Code vert)

6.2.1 Introduction

Une explosion est souvent suivie d'un incendie; la même procédure est donc à mettre en vigueur. Du personnel supplémentaire peut s'avérer nécessaire, en ce qui concerne l'évacuation; dans ce cas, après avoir appelé les services d'urgence soit le 911, appelez du renfort, tel que le prévoit la chaîne d'appel qui figure à l'Annexe C.

6.2.2 Séquences d'évacuation

L'objectif y est de déplacer et, peut-être, d'évacuer tous les individus qui se trouvent dans la zone touchée par l'incendie ou l'incendie présumé, puis de confiner le feu et la fumée le plus rapidement possible.

- Dans la mesure du possible, évacuez en premier lieu la pièce où l'incendie a pris naissance.
- Évacuez toutes les pièces qui se trouvent de part et d'autre de la pièce initialement touchée. Fermez les portes et les fenêtres et indiquez, dans chaque cas, que la pièce est évacuée, en maintenant ouverte la portière qui recouvre le réflecteur orange qui est situé au bas de la porte.
- Déplacez les occupants, autant les résidents que les visiteurs, horizontalement, vers une zone qui est sécuritaire, derrière les portes coupe-feu.
- Si l'évacuation verticale s'avère nécessaire, utilisez l'un des escaliers.
- Faites se déplacer les occupants ambulatoires, en les regroupant, autant que possible, dans une zone sécuritaire.
- Demandez aux occupants ambulatoires, ce qui inclut les visiteurs, de quitter les lieux. Demandez-leur, en leur prodiguant les consignes appropriées, d'aider à l'évacuation.
- Évacuez ensuite les individus qui sont en fauteuil roulant.
- Déplacez et évacuez en dernier lieu, en raison du temps et du personnel impliqué, les résidents non ambulatoires.
- Certains lits sont munis de la toile S-Cape-Pod (voir 6.212).
- Si cela est nécessaire, déplacez et évacuez les résidents qui reçoivent le soutien des fonctions vitales. S'ils ne sont pas en danger immédiat, laissez-les dans leur chambre, dont la porte doit être fermée. Informez le commandant quant à l'endroit où se trouvent ces individus. Déplacez et évacuez les résidents que vous pouvez vous-même déplacer.
- À la suite de l'évacuation, assurez-vous que tous les occupants sont présents et rassemblés. Communiquez avec le commandant pour lui faire part de la situation.
- **Remarque** : Il se peut qu'un occupant entre dans une pièce qui avait été préalablement évacuée. Pour éviter de laisser qui que ce soit dans la zone en feu, il faut, si cela est possible, effectuer une deuxième ronde de vérification pour s'assurer que les pièces sont bel et bien évacuées.

6.2.3 Procédure d'urgence pour le personnel

Si survient un incendie, le personnel doit prendre cinq mesures précises, que l'on reconnaît grâce à l'acronyme *REACT*. L'ordre qui constitue la séquence dans laquelle se déroulent ces cinq mesures varie selon les circonstances, notamment selon la gravité de l'incendie et les aptitudes de l'individu qui le découvre. À titre d'exemple, il peut s'avérer impératif de commencer par déclencher l'alarme afin d'avertir les autres membres du personnel quant au danger.

Si vous découvrez le foyer d'un incendie, veuillez suivre les mesures suivantes :

- *Remove* : Déplacez, autant que possible, les individus qui sont en danger immédiat.
- *Ensure* : Assurez-vous que les portes sont fermées afin de confiner la fumée et les flammes.
- *Activate* : Déclenchez l'alarme incendie au moyen de l'avertisseur manuel rouge le plus proche et de la clé Code vert. Le superviseur du rez-de-chaussée identifie sur le panneau de contrôle où se trouve le feu signalé et annonce trois fois, par le biais du réseau de communication vocale, « Code rouge au (rez-de-chaussée, étage, sous-sol), aile (Cartier ou Spence) ». Il est à noter que le premier plancher est en fait le rez-de-chaussée, et ainsi de suite.
- *Call* : Appelez le service des incendies et avertissez la réception.
- *Try* : Essayez d'éteindre le feu ou faites converger vos efforts vers l'évacuation.

Si vous entendez le signal d'alarme et le Code rouge :

- Le premier employé qui arrive au panneau de contrôle, qui est dans le poste des préposés aux soins infirmiers du rez-de-chaussée, doit identifier l'emplacement de la situation d'urgence sur le tableau des témoins et annoncer trois fois, par le biais du réseau de communication vocale, « Code rouge au (rez-de-chaussée, étage, sous-sol), aile (Cartier ou Spence). Il est à noter que le premier plancher est en fait le rez-de-chaussée, et ainsi de suite.
- Vérifiez votre étage, le rez-de-chaussée ou le sous-sol pour vous assurer que le foyer de l'incendie présumé n'est pas dans votre secteur. Si, au contraire, le foyer est dans votre secteur, veuillez suivre les cinq mesures (*REACT*) qui sont précédemment décrites.
- Effectuez les tâches nécessaires qui précèdent et préparent le déplacement, l'évacuation et le rassemblement des occupants.
- Aidez à déplacer les occupants en danger vers une zone sécuritaire.
- Si cela s'inscrit dans vos responsabilités, accueillez le personnel du service des incendies, et ce, dès son arrivée, et fournissez-lui l'information nécessaire, soit, entre autres, l'emplacement du foyer de l'incendie ou de l'incendie présumé, ainsi que l'identité des résidents non ambulatoires.

Si vous entendez le signal d'évacuation, soit le Code vert :

- Déplacez derrière les portes coupe-feu, soit dans une zone sécuritaire, les occupants qui sont en danger immédiat.
- Déclenchez l'alarme. Le système annoncera trois fois par le biais du réseau de communication vocale « Code rouge au (rez-de-chaussée, étage, sous-sol), aile (Cartier ou Spence).» Il est à noter que le premier plancher est en fait le rez-de-chaussée, et ainsi de suite.
- Coordonnez le déplacement, l'évacuation et le rassemblement de tous les occupants pour lesquels cela s'impose.
- Attendez de recevoir des consignes, si l'aire dans laquelle vous vous trouvez n'est pas en danger immédiat.

6.2.4 Commandant et adjoint au commandant (administrateur et, en l'absence de celui-ci, superviseur des services d'hébergement)

- L'administrateur de la Résidence assume le poste de commandant, et ce, jusqu'à l'arrivée du service des incendies et elle établit son poste de commandement immédiatement près de la porte principale, au rez-de-chaussée, si l'endroit est sécuritaire. Sinon, le poste de commandement doit être établi à l'extérieur, devant l'entrée principale. En l'absence de l'administrateur, l'individu qui a été désigné en tant qu'adjoint assumera le commandement.
- Si vous ignorez la cause de l'alarme, chargez des membres du personnel d'enquêter à cet égard.
- Assurez-vous que le service des incendies a été avisé.
- Si les circonstances l'imposent, déclenchez le signal d'évacuation, soit le Code vert.
- Veillez à ce que des membres du personnel de l'administration et des membres du personnel des soins infirmiers communiquent avec le transporteur, avec l'organisme qui est censé héberger les résidents et avec l'individu responsable des services informatiques des CUPR, afin de les aviser de la situation d'urgence et de l'évacuation.
- Coordonnez le déplacement, l'évacuation, et le rassemblement de tous les occupants vers et dans des aires de l'établissement qui sont sécuritaires.
- Sommez le membre du personnel qui y est affecté de rappeler les ascenseurs au rez-de-chaussée, si l'incendie présumé est au sous-sol, ou au sous-sol, si l'incendie présumé est ailleurs, et d'interrompre le fonctionnement des ascenseurs, en appuyant sur le bouton vert.
- Rappelez au personnel du service de la cuisine de s'assurer que la voie d'accès du service des incendies est dégagée.
- Rappelez au personnel de l'entretien du bâtiment de vérifier le bon fonctionnement de tous les systèmes de sécurité (gicleurs et ventilateurs de désenfumage, entre autres), en vérifiant le panneau qui est dans le poste des préposés aux soins infirmiers, au rez-de-chaussée.
- Rencontrez les membres du service des incendies, dès leur arrivée, pour vous assurer qu'ils ont accès au bâtiment et remettez-leur les clés passe-partout.
- Dirigez les membres du service des incendies vers le panneau d'alarme incendie et le panneau de contrôle et aidez-les à utiliser ces systèmes ou demandez à un membre du personnel de l'entretien du bâtiment de les y aider.

- Coordonnez, le cas échéant, le transport de tous les résidents et des dossiers personnel et médical de chacun vers d'autres établissements. Le département des services informatiques pourra fournir les dispositifs qui s'imposent au siège des CUPR afin de donner à ces derniers accès aux dossiers médicaux.
- Lorsque la situation d'urgence est réglée, prenez les mesures qui s'imposent pour remettre en vigueur dès que possible les systèmes de sécurité de l'édifice.

6.2.5 Administration (réceptionniste, et, en l'absence de celle-ci, adjointe administrative et commis, durant les heures régulières)

- Alertez le service des incendies en composant le 911; ne comptez pas sur l'entreprise d'alarme à incendie ou de télésurveillance pour s'en acquitter.
- À la suite des directives du commandant, communiquez avec le transporteur, avec l'organisme qui est censé héberger les résidents et avec l'individu responsable des services informatiques des CUPR, afin de les aviser de la situation d'urgence et de l'évacuation.
- Assurez-vous que toutes les lignes téléphoniques sont dégagées.
- Diffusez les messages requis par le biais du réseau de communication vocale, selon les instructions que dictent le plan de sécurité incendie, la direction et le service des incendies.
- Selon les directives du commandant, déclenchez la procédure de rappel du personnel qui n'est pas en devoir, avec la chaîne d'appel.
- Rendez sécuritaire le secteur où vous êtes.
- Appuyez la procédure : aidez à l'évacuation, au déplacement et au rassemblement des occupants, en prenant les mesures nécessaires, le cas échéant, pour transporter les résidents vers d'autres établissements.
- Prendre le cartable des visiteurs et remettre au commandant ou commandant adjoint.

6.2.6 Adjoint au commandant (superviseur des services d'hébergement)

- Rapportez-vous au poste de commandement.
- Exécutez les ordres qu'énonce le commandant.
- Assumez le rôle de commandant si l'administrateur n'y est pas.
- Rencontrez les membres du service des incendies, dès leur arrivée, pour les informer quant à la situation.
- Assurez-vous de recevoir la liste des résidents, des superviseurs du rez-de-chaussée et de chaque étage et de tous les occupants de chacune des zones.

6.2.7 Individu responsable des soins infirmiers (superviseur des soins infirmiers et, en l'absence de celui-ci, infirmier en charge)

- Acquitez-vous des tâches qui incombent au commandant si les individus qui assument ces fonctions ne sont pas sur place.
- Ayez en main le registre des visiteurs et coordonnez leur déplacement et leur évacuation, le cas échéant.
- Dirigez et supervisez le déplacement, l'évacuation et le rassemblement de tous les occupants.

- Avisez les membres du service des incendies, dès leur arrivée, quant à tout individu qu'il faut aider ou sauver.
- Assurez-vous que le personnel et les ressources sont voués à l'évacuation.

6.2.8 Individu responsable du service du bâtiment (superviseur des services d'hébergement et, en l'absence de celui-ci, préposé à l'entretien du bâtiment)

- Déplacez-vous immédiatement vers le lieu présumé de l'incendie.
- Déclenchez l'alarme incendie si ce n'est déjà fait.
- Dans la mesure du possible, tentez de contenir le feu à l'aide de l'extincteur.
- Assurez-vous que la voie d'accès que doit emprunter le service des incendies est dégagée.
- Dans la mesure du possible, assurez-vous que tous les systèmes de sécurité, soient, entre autres, les gicleurs et les ventilateurs de désenfumage, fonctionnent convenablement.
- S'il n'y a pas d'employé du service alimentaire, descendez au sous-sol, en empruntant l'escalier, et rappelez les ascenseurs au sous-sol si l'incendie présumé est au rez-de-chaussee, si l'incendie présumé est au sous-sol rappelez les ascenseurs au rez-de-chaussee, puis empêchez-en l'utilisation en maintenant enfoncé le bouton vert.
- Rencontrez les membres du service des incendies dès leur arrivée et remettez-leur, le cas échéant, les clés passe-partout.
- S'il l'exige, remettez au service des incendies le plan du rez-de chaussée et de chaque étage, dont une copie est jointe au présent document, qui indique l'emplacement des sorties et de l'équipement d'intervention incendie.
- S'ils l'exigent, conduisez les membres du service des incendies à chacun des endroits où se trouvent le poste de contrôle des systèmes d'alarme incendie et du réseau de communication vocale, les robinets-vannes du réseau de gicleurs, les robinets du gaz naturel et les disjoncteurs électriques.
- Si l'exige le service des incendies, activez le système de contrôle des fumées, l'alimentation électrique de secours et les ascenseurs.
- Restez à la disposition du commandant et du service des incendies.
- Faites un rapport de la situation pour le remettre au commandant.

6.2.9 Individu responsable du service alimentaire (superviseur du service alimentaire et, en l'absence de celui-ci, employé du service alimentaire)

- Aidez tous les individus qui sont en danger immédiat à évacuer l'aire de la cuisine.
- Déclenchez, si cela s'impose, le système d'extinction automatique.
- Éteignez l'équipement à alimentation électrique et à alimentation au gaz, ainsi que l'équipement de cuisson, entre autres, de façon sécuritaire.
- Fermez les portes de la cuisine.
- Déclenchez l'alarme incendie.
- Assurez-vous que les ascenseurs sont au rez-de-chaussée, si l'incendie présumé est au sous-sol, ou au sous-sol et qu'ils sont à la disposition du service des incendies.
- Aidez à déplacer, à évacuer et à rassembler les occupants.
- Appointez un individu à la surveillance de la zone sécuritaire.

6.2.10 Individu responsable du service des activités (superviseur des programmes et, en l'absence de celui-ci, animateur déclenchez l'alarme si cela s'impose.

- Déclenchez l'alarme si cela s'impose.
- Assurez-vous que, dès l'alerte générale, l'animatrice aide les individus qui occupent son local à se diriger vers la sortie de secours qui convient, qu'il ferme la porte de son local et qu'il demeure avec les individus rassemblés près de la sortie d'urgence.
- Collaborez avec l'infirmier responsable de l'évacuation.
- Assurez-vous que, dès le déclenchement de l'alarme incendie, l'animatrice retourne au local d'activités à l'étage, pour constater si des occupants s'y trouvent, pour y fermer les fenêtres et la porte, pour y éteindre les ventilateurs et pour y allumer toute source de lumière.
- À la suite d'une évacuation totale, remettez la liste des résidents de votre zone au commandant adjoint.

6.2.11 Individu responsable du rez-de-chaussée et de l'étage (infirmier en devoir, responsable du rez-de-chaussée et de l'étage)

- Portez le casque orange et le dossard orange qui se trouve au poste des soins dont vous êtes responsable.
- Déterminez la source du déclenchement de l'alarme incendie, à partir du panneau d'incendie qui est au rez-de-chaussée, dans le poste des préposés aux soins infirmiers, et annoncez, par le biais du réseau de communication vocale, Code rouge, le rez-de-chaussée ou l'étage, l'aile et la chambre. Répétez-le deux fois, donc dites-le trois fois, en tout. Il est à noter que le premier plancher est en fait le rez-de-chaussée, et ainsi de suite.
- Dans le cas où il s'impose de déclencher l'alerte générale afin d'évacuer l'établissement, l'individu responsable du rez-de-chaussée ou de l'étage où se trouve l'incendie présumé, qui porte d'ailleurs la casquette orange, doit insérer la clé Code vert dans l'un des avertisseurs manuels rouges et la tourner à droite. À ce point-ci, le système sera activé et le Code vert sera déclenché, ce qui annoncera l'évacuation. La clé Code vert se trouve au poste des soins infirmiers, à chacun des deux étages, et au poste des préposés aux soins, au rez-de-chaussée. Cette clé fait aussi partie d'un trousseau des infirmiers de chaque étage.
- Assurez-vous que le service des incendies a été appelé. Demandez au personnel de vous procurer de l'assistance pour procéder à une évacuation horizontale, initialement.
- Établissez une zone sécuritaire à l'étage, soit derrière les portes coupe-feu.
- Déplacez les occupants, en commençant par exiger le déplacement des occupants ambulatoires, et de façon ordonnée, de la zone dangereuse vers la zone sécuritaire, qui est habituellement protégée par les portes coupe-feu.
- Dans le cas d'une évacuation verticale, déplacez les occupants non ambulatoires à l'aide des fauteuils roulants, des toiles S-Cape-Pod, des draps, des civières ou des matelas.
- Affectez des membres du personnel au transport des fauteuils roulants disponibles dans lesquels doivent prendre place les résidents non ambulatoires une fois qu'ils sont au rez-de-chaussée et affectez des membres du personnel à leur transport vers la sortie de l'édifice et à leur surveillance et bien-être.

- Si certains résidents alités ne peuvent être déplacés immédiatement, rassurez-les, en leur disant qu'ils seront évacués aussitôt que possible. Fermez la porte et les fenêtres de leur chambre, en indiquant, sur la porte, qu'il y a un résident dans la chambre en question. Pour ce faire, vous devez laisser fermé le clapet orange Evacucheck, qui est au bas de la porte. Informez les pompiers quant au numéro de chambre et à l'identité du résident qui n'a pu être déplacé.
- Apportez le formulaire intitulé *Rapport 24 heures / Liste pour procédure d'évacuation* et remettez-le au commandant ou à l'adjoint au commandant. Il y a une liste pour chaque aile, au rez-de-chaussée et à chaque étage soit au chariot des médicaments, soit près de l'ordinateur dans le poste de l'infirmière.
- Communiquez avec le commandant ou avec le commandant adjoint, en ce qui concerne les circonstances et votre situation.

6.2.12 Occupants non ambulatoires qui ne peuvent emprunter l'escalier avec et sans S-Cape-Pod

Lorsque l'infirmier arrive dans la chambre du résident non-ambulatoire dont le lit est muni de la toile S-Cape-Pod entre le matelas et la structure, il prend soin de rassurer le résident, avant de s'exécuter.

Il commence par retirer la section qui est à sa droite et à la gauche du résident avant de la rabattre, puis fait la même chose avec la section inverse.

Il prend bien soin de rabattre la première section sur la deuxième, avant de retirer la troisième section et de la rabattre par-dessus les pieds du résident, puis de la fixer par-dessus la première et la deuxième section.

Le tout est assuré par le biais de bandes de velcro, qui font en sorte que le résident n'est presque pas secoué lorsque l'infirmier fait glisser le matelas de la structure au plancher.

Le dispositif S-Cape-Pod rive le résident au matelas.

L'infirmier tire ensuite le matelas hors de la chambre, jusque dans le couloir, là où il referme la porte de la chambre et ouvre la languette qui est au bas de la porte et qui indique que la chambre est évacuée.

S'il s'agit d'une évacuation horizontale, l'infirmier amène le résident au lieu de rassemblement de l'aile qui est le plus éloigné du foyer de l'incendie.

Si l'évacuation verticale a été déterminée, l'infirmier tire le matelas jusqu'au puits d'escalier le plus près, où il fait glisser le matelas, un palier à la fois.

Lorsque les infirmiers arrivent dans la chambre d'un résident non-ambulatoire dont le lit n'est pas muni du dispositif S-Cape-Pod, ils rassurent le patient, avant de rabattre les coins du drap pour en faire une toile et de le soulever pour le tirer hors du lit.

Is le dépose alors par terre et le font glisser hors de la chambre, prenant soin d'ouvrir la languette qui est au bas de la porte et qui indique que la chambre est évacuée.

S'il s'agit d'une évacuation horizontale, les infirmiers font glisser le résident jusqu'au lieu de rassemblement de l'aile qui est le plus éloigné du foyer de l'incendie.

Si l'évacuation verticale a été déterminée, les infirmiers soulèvent le drap et portent celui-ci dans l'escalier, un palier à la fois.

6.2.13 Hors des heures régulières

L'équipe d'intervention d'urgence de la Résidence est en devoir pendant les heures de travail régulières, soit de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi. En soirée, la nuit, la fin de semaine ou lors d'un congé férié, le superviseur responsable du rez-de-chaussée ou de l'étage identifié en danger assume le rôle de commandant, dans le cas d'une alarme incendie, jusqu'à l'arrivée de l'administrateur ou du service des incendies. La procédure d'évacuation doit être mise en vigueur telle qu'elle est prescrite dans le présent document.

6.2.14 Message par le biais du réseau de communication vocale

Dès le déclenchement du signal d'alarme, le premier employé qui arrive au panneau de contrôle, qui est situé au poste des préposés aux soins infirmiers, au rez-de-chaussée, doit déterminer l'emplacement de l'incendie présumé sur l'écran numérique et **annoncer trois fois**, par le biais du réseau de communication vocale, l'endroit d'où provient le signal d'alarme, en disant « **ATTENTION, ATTENTION, CODE ROUGE (rez-de-chaussée ou étage), dans l'aile (Cartier ou Spence). ATTENTION, ATTENTION, CODE RED on (floor), (Cartier or Spence wing.)** » Il est à noter que le premier plancher est en fait le rez-de-chaussée, et ainsi de suite.

Les messages suivants doivent être communiqués par le biais du réseau de communication vocale, à la suite d'une alarme incendie.

Alerte : Phase de l'alarme

S'il y a un incendie et qu'il s'avère nécessaire d'évacuer la zone dangereuse, le superviseur du rez-de-chaussée ou de l'étage doit tirer la languette de l'avertisseur manuel rouge pour signaler l'alarme incendie et déclarer un Code rouge. L'individu responsable du rez-de-chaussée doit se rendre immédiatement au panneau d'incendie qui est situé dans le poste des préposés aux soins infirmiers et annoncer, par le biais du réseau de communication vocale :

« **ATTENTION, ATTENTION, CODE ROUGE AU (REZ-DE-CHAUSSÉE OU ÉTAGE). NOUS PROCÉDONS À L'ÉVACUATION HORIZONTALE. N'EMPRUNTEZ PAS LES ASCENSEURS. ATTENTION, ATTENTION. CODE RED ON (FLOOR). WE ARE GOING AHEAD WITH THE HORIZONTAL EVACUATION. DO NOT TAKE THE ELEVATORS.** » Il est à noter que le premier plancher est en fait le rez-de-chaussée, et ainsi de suite.

Énoncez trois fois.

Le commandant signale une alerte générale et ordonne l'évacuation verticale et totale de la résidence, selon ce qu'exige la situation.

Avis de sécurité

Si, subséquemment, vous constatez qu'il n'y a pas d'incendie ou que la situation a été réglée, livrez le message suivant.

«ATTENTION, ATTENTION. LES CAUSES DE L'ALARME ONT ÉTÉ DÉCOUVERTES ET IL A ÉTÉ DÉTERMINÉ QU'IL EST SÉCURITAIRE DE RETOURNER À VOTRE POSTE. ATTENTION, ATTENTION. WE HAVE FOUND OUT WHAT HAD CAUSED THE ALARM TO GO OFF. IT IS NOW SAFE TO GO BACK TO YOUR REGULAR DUTIES. »

Énoncez trois fois.

Mise à l'épreuve du système (vérification)

«ATTENTION, ATTENTION. NOUS PROCÉDERONS À LA MISE À L'ÉPREUVE DU SYSTÈME D'ALARME DE L'ÉDIFICE. L'ALARME INCENDIE RETENTIRA POUR DES SEGMENTS DE COURTE DURÉE. SI UNE SITUATION D'URGENCE RÉELLE SE PRODUIT, L'ALARME INCENDIE RETENTIRA DE FAÇON CONTINUE. ATTENTION, ATTENTION. WE WILL BE TESTING THE BUILDING'S ALARM SYSTEM. THE FIRE ALARM WILL GO OFF FOR BRIEF PERIODS. IF A REAL EMERGENCY SITUATION SHOULD OCCUR, THE ALARM WILL CONTINUOUSLY GO OFF.»

Énoncez trois fois.

Retour à la normale du système

«ATTENTION, ATTENTION. LE FONCTIONNEMENT RÉGULIER DE L'ALARME INCENDIE EST RÉTABLI. MERCI. ATTENTION, ATTENTION. THE FIRE ALARM'S NORMAL OPERATION HAS BEEN RESET. THANK YOU.»

Énoncez trois fois.

7.0 Extinction, maîtrise ou isolement d'un incendie

L'extinction d'un incendie est principalement la responsabilité du service des incendies. L'émanation de gaz toxiques fait que la lutte contre l'incendie peut être dangereuse, si une quantité significative de fumée est générée. Les occupants ne devraient pas essayer de combattre un incendie, à moins d'avoir de l'expérience et d'être formés quant à l'utilisation du matériel qui est requis et à moins que l'incendie semble pouvoir être contenu, de sorte que l'effort ne met en danger ni leur propre bien-être, ni le bien-être des autres.

Après que l'alarme incendie a été déclenchée et que le service des incendies a été avisé, des individus qui sont familiers avec le maniement et le fonctionnement d'un extincteur portatif peuvent tenter d'éteindre un petit incendie. Si ce petit incendie ne peut être maîtrisé ou éteint avec l'extincteur portatif ou si la fumée représente un risque, il faut quitter l'endroit où a lieu l'incendie et tenter d'isoler et de contenir celui-ci.

Une façon facile de se retenir la façon qui convient à l'utilisation d'un extincteur portatif est l'acronyme *PASS*, le tout en une démarche qui devrait prendre entre 5 et 10 secondes.

P : Pull the extinguisher handle pin (Tirez la goupille de l'extincteur).

A : Aim the extinguisher at the base of the fire (Visez la base de l'incendie avec le jet de l'extincteur).

S : Squeeze the extinguisher handle (Serrez la poignée de l'extincteur).

S : Sweep with the extinguisher, in order to ensure full fire extinguishment (Balayez avec le jet de l'extincteur, afin de vous assurer que l'incendie est complètement éteint).

8.0 Procédures à afficher

SI UN INCENDIE SE DÉCLARE AU REZ-DE-CHAUSSÉE OU À L'ÉTAGE, SOIT LÀ OÙ VOUS ÊTES

TIRER LA LANGUETTE DE L'AVERTISSEUR MANUEL ROUGE,

APPELEZ LE SERVICE DES INCENDIES EN COMPOSANT LE 911.

DEMANDEZ L'ASSISTANCE DE LA PART DES AUTRES EMPLOYÉS.

DÉPLACEZ LES OCCUPANTS VERS UNE ZONE SÉCURITAIRE, SOIT DERRIÈRE LES PORTES COUPE-FEU.

SI LA SITUATION NE PEUT ÊTRE MAÎTRISÉE, DÉCLENCHÉZ L'ALARME GÉNÉRALE, À L'AIDE DE LA CLÉ CODE VERT.

DÉPLACEZ TOUS LES OCCUPANTS HORS DE LA ZONE EN DANGER, DE FAÇON HORIZONTALE, EN PREMIER LIEU, ET ÉVACUEZ-LES, DONC DE FAÇON VERTICALE, SI CELA S'IMPOSE, EN UTILISANT LES ESCALIERS DE SECOURS.

FERMEZ LES PORTES ET LES FENÊTRES.

IDENTIFIEZ LES PIÈCES QUI ONT ÉTÉ ÉVACUÉES EN MAINTENANT OUVERTE LA PORTIÈRE QUI RECOUVRE LE RÉFLECTEUR ORANGE QUI EST SITUÉ AU BAS DE LA PORTE, SOIT EN FERMANT CELLE-CI.

SI UN INCENDIE SE DÉCLARE AILLEURS, DANS L'ÉDIFICE

DÉPLACEZ LES OCCUPANTS VERS UNE ZONE SÉCURITAIRE ET ATTENDEZ DE PLUS AMPLES DIRECTIVES DE LA PART DU COMMANDANT.

SI L'ALARME INCENDIE SONNE ET SI UN CODE ROUGE A ÉTÉ ANNONCÉ,

DÉPLACEZ TOUS LES OCCUPANTS VERS LA SORTIE D'URGENCE LA PLUS PROCHE.

FERMEZ LA PORTE DES CHAMBRES ET INDIQUEZ, EN MAINTENANT OUVERTE LA PORTIÈRE QUI RECOUVRE LE RÉFLECTEUR ORANGE SITUÉ AU BAS DE LA PORTE, SOIT EN FERMANT CELLE-CI, QUE LA PIÈCE A ÉTÉ ÉVACUÉE.

ATTENTION !

SI, DANS LES COULOIRS, LA FUMÉE EST TROP DENSE, IL SERAIT PEUT-ÊTRE PLUS SÉCURITAIRE POUR LES RÉSIDENTS DE DEMEURER DANS LEUR CHAMBRE ET POUR LES OCCUPANTS DE DEMEURER DANS LA PIÈCE OÙ ILS SONT.

SI TEL EST LE CAS, FERMEZ LA PORTE DE LA PIÈCE EN QUESTION.

9.0 Plan de prévention d'incendie et de mesures de sécurité

9.1 Situation en matière d'incendie qui nécessite l'évacuation

L'équipe d'intervention d'urgence et tous les occupants de la Résidence doivent se soumettre à la procédure d'évacuation d'urgence telle qu'elle est décrite et établie dans le présent document.

9.2 Prévention d'incendie

Ces mesures sont précisées dans le but de créer un environnement sécuritaire pour les résidents, le personnel et tout autre occupant. Toute condition qui n'est pas sécuritaire doit être rapportée au superviseur des services d'hébergement ou à tout autre superviseur.

- Assurez-vous que les couloirs, les allées et les escaliers sont dégagés.
- Assurez-vous que toutes les portes et les cloisons qui constituent le coupe-feu demeurent fermées en tout temps. Les portes ne devraient pas être tenues ouvertes, à moins qu'un dispositif électromagnétique ne l'assure.
- Si vous devez fumer, assurez-vous d'être à un endroit désigné qui est à l'extérieur et à distance réglementaire de la Résidence. Évitez de mettre les matériaux brûlants et combustibles, comme des mégots et des cendres, dans les boîtes à ordures.
- Assurez-vous que rien n'est pendu aux extincteurs.
- Assurez-vous qu'aucune matière combustible n'est en contact direct ni avec les prises électriques, ni avec les appareils chauffants.
- Éteignez et débranchez les appareils qui ne sont pas utilisés.
- Inspectez tous les appareils électriques avant de les utiliser. Ne vous servez pas d'un appareil qui n'est pas en bon état, qui n'a aucune étiquette de certification de sécurité ACS (CSA) ou dont la rallonge est effilochée. Ne surchargez aucune prise de courant.
- Évitez, dans la mesure du possible, d'avoir recours à une rallonge électrique.
- Assurez-vous que les endroits de rangement sont propres et exempts de débris.
- Gardez un espace d'au moins 18 po entre les gicleurs anti-incendie et tout autre matériel.
- Assurez-vous que la porte des salles de rangement est fermée en tout temps.
- Assurez-vous que l'accès aux matériaux et aux appareils de protection contre un incendie et l'accès aux portes de sortie sont dégagés.
- Assurez-vous que le contenu des récipients à ordures, détritiques et autres débris est évacué au moins hebdomadairement.
- Éliminez les sources combustibles et les amorces dans un environnement qui contiennent ou qui pourraient contenir des émanations inflammables.
- Assurez-vous que le contenant des liquides inflammables ou combustibles est fermé quand il n'est pas utilisé.

9.3 Exercice d'évacuation dans le cadre d'une simulation d'incendie

Le but d'un exercice d'évacuation dans le cadre d'une simulation d'incendie est de s'assurer que tous les membres de l'équipe d'intervention d'urgence sont résolument familiers avec la procédure d'évacuation d'urgence, ce qui se traduit en une évacuation ordonnée et en une utilisation efficace des sorties.

Pendant un exercice d'évacuation dans le cadre d'une simulation d'incendie, chaque individu doit effectuer les tâches qui lui incombent. Les sorties d'urgence doivent être utilisées, de temps à autre, pour que soit vérifiée l'efficacité de leur utilisation. Un registre, qui doit contenir le compte-rendu de tous les exercices, dont les secteurs évacués et les sorties empruntées, doit être conservé. Le prototype de la feuille de vérification quant à un exercice d'évacuation dans le cadre d'une simulation d'incendie est fourni à l'annexe E.

Un préavis d'au moins 48 heures doit être affiché et doit informer les occupants quant à la date et à l'heure auxquelles aura lieu l'exercice.

Le service des incendies doit en être avisé et peut être invité à observer le déroulement de l'exercice. L'entreprise qui assume la surveillance doit aussi en être avertie.

L'exercice d'évacuation dans le cadre d'une simulation d'incendie doit être effectué conformément au Code de prévention des incendies de l'Ontario. Tous les résultats doivent être inscrits et préservés sur les lieux pour deux ans.

EN CE QUI CONCERNE LA RÉSIDENCE, LE CODE D'INCENDIE DE L'ONTARIO EXIGE QU'UN EXERCICE D'ÉVACUATION DANS LE CADRE D'UNE SIMULATION D'INCENDIE SOIT EFFECTUÉ :

ANNUELLEMENT = EXERCICE D'ÉVACUATION

MENSUELLEMENT = SIMULATION D'INCENDIE

9.4 Recours à des mesures de sécurité conditionnelles dans le cas d'un incendie

Le superviseur des services d'hébergement et, en l'absence de celui-ci, le préposé à l'entretien du bâtiment doit s'acquitter des mesures suivantes.

S'il s'avère une situation qui est marquée par l'arrêt du fonctionnement du matériel de protection contre un incendie ou des systèmes, recourez aux étapes qui suivent.

Le service des incendies doit être avisé quant au bris et à l'interruption, ainsi que quant aux mesures conditionnelles. Donnez votre nom, l'adresse de la Résidence, l'emplacement où prévaut le problème, le type de problème et l'estimation du moment où sera résolu le problème. Si la durée de l'arrêt dépasse 24 heures, le service des incendies doit en être avisé par écrit. L'avis doit alors préciser le service qui est hors d'usage et la durée depuis l'arrêt. Le service des incendies doit être informé lorsque le système est rétabli.

De plus, avisez l'entreprise qui assume le service de surveillance quant au problème et quant au rétablissement de la situation.

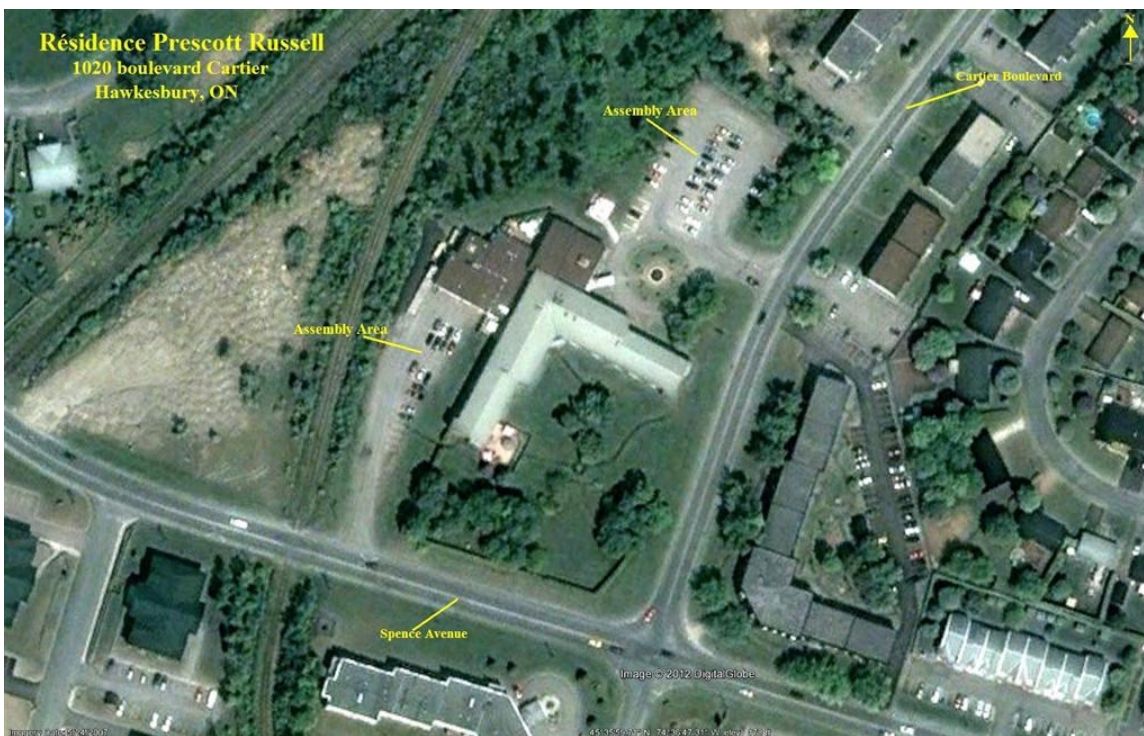
Affichez des avertissements partout, dans la Résidence, où sont décrits le problème, le moment prévu pour le rétablissement de la situation et les mesures conditionnelles qui ont été prises. À la suite du rétablissement de la situation, assurez-vous d'enlever les affiches.

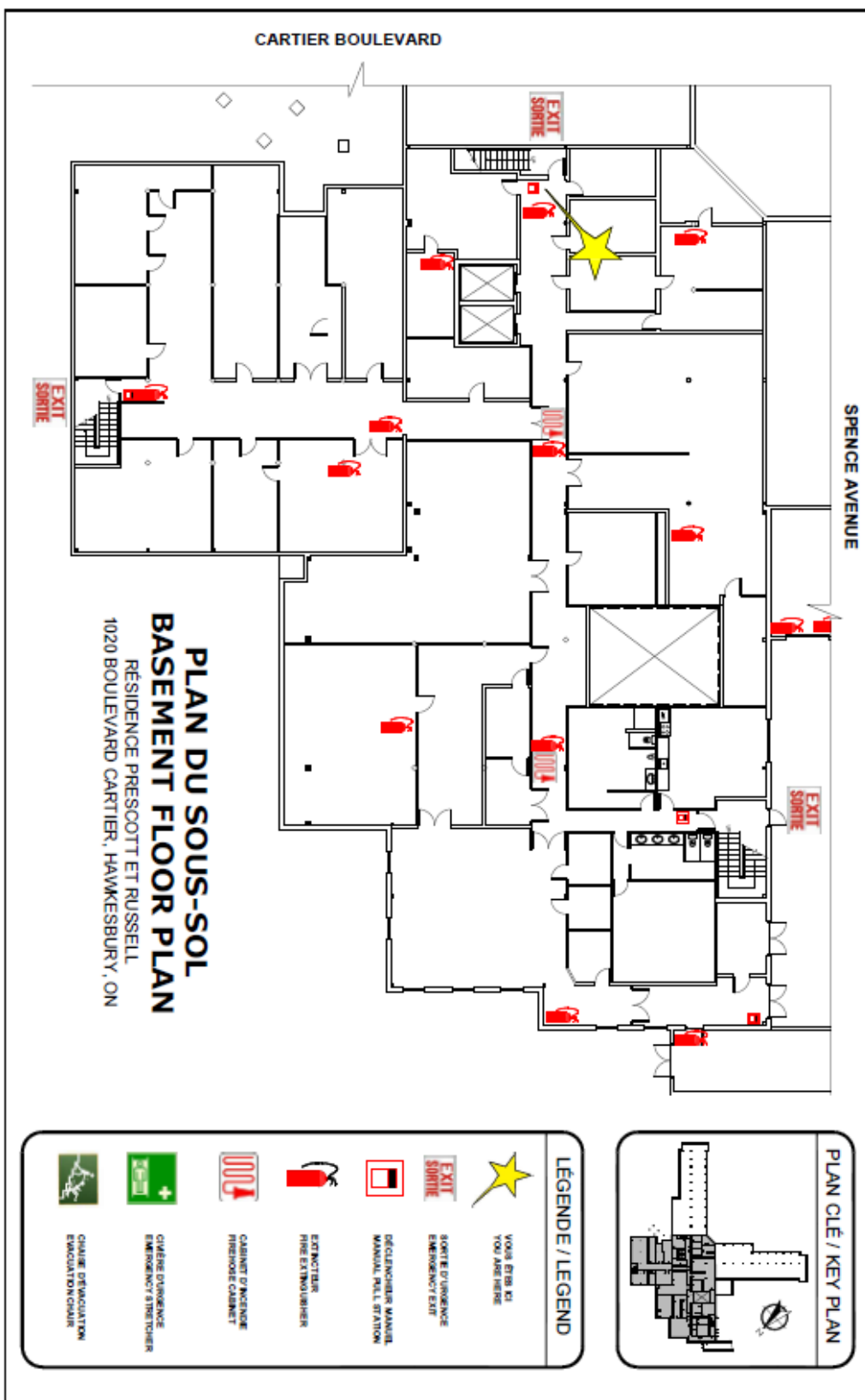
Si le système d'alarme incendie, le système de gicleurs ou toute composante de ces systèmes est hors tension, et ce, peu importe la durée, appointez des membres du personnel ou toute autre personne fiable pour patrouiller la région affectée toutes les heures. Les patrouilles doivent être compilées et inscrites dans un registre qui doit être sous la tutelle du personnel de sécurité.

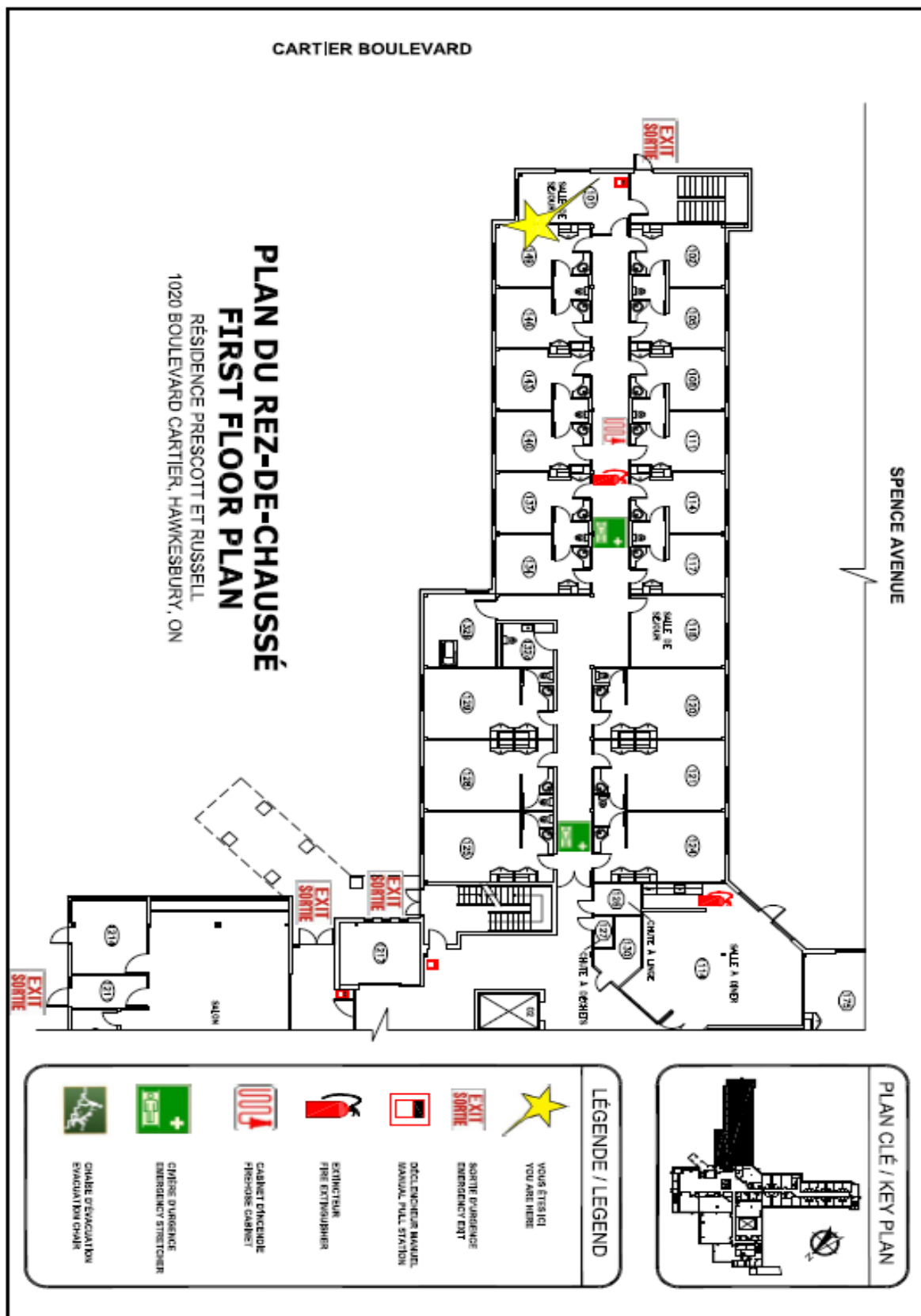
Si une sortie n'est pas accessible à cause de construction ou de réfection, des affiches temporaires, qui seront retirées quand sera fini le travail, doivent indiquer la sortie conditionnelle.

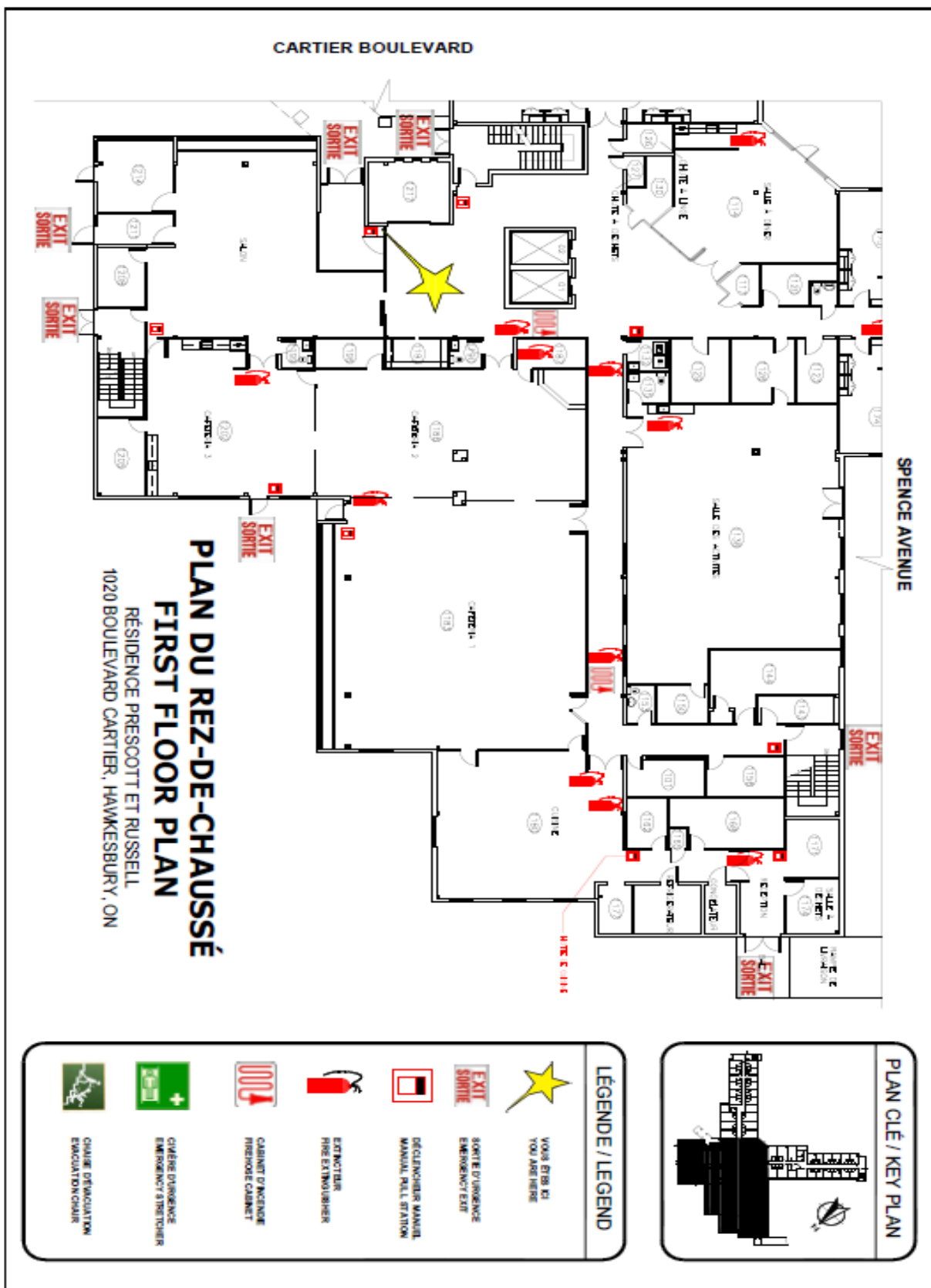
Note : Tout arrêt qui affecte un système doit être restreint à un secteur et à une durée aussi réduits que possible.

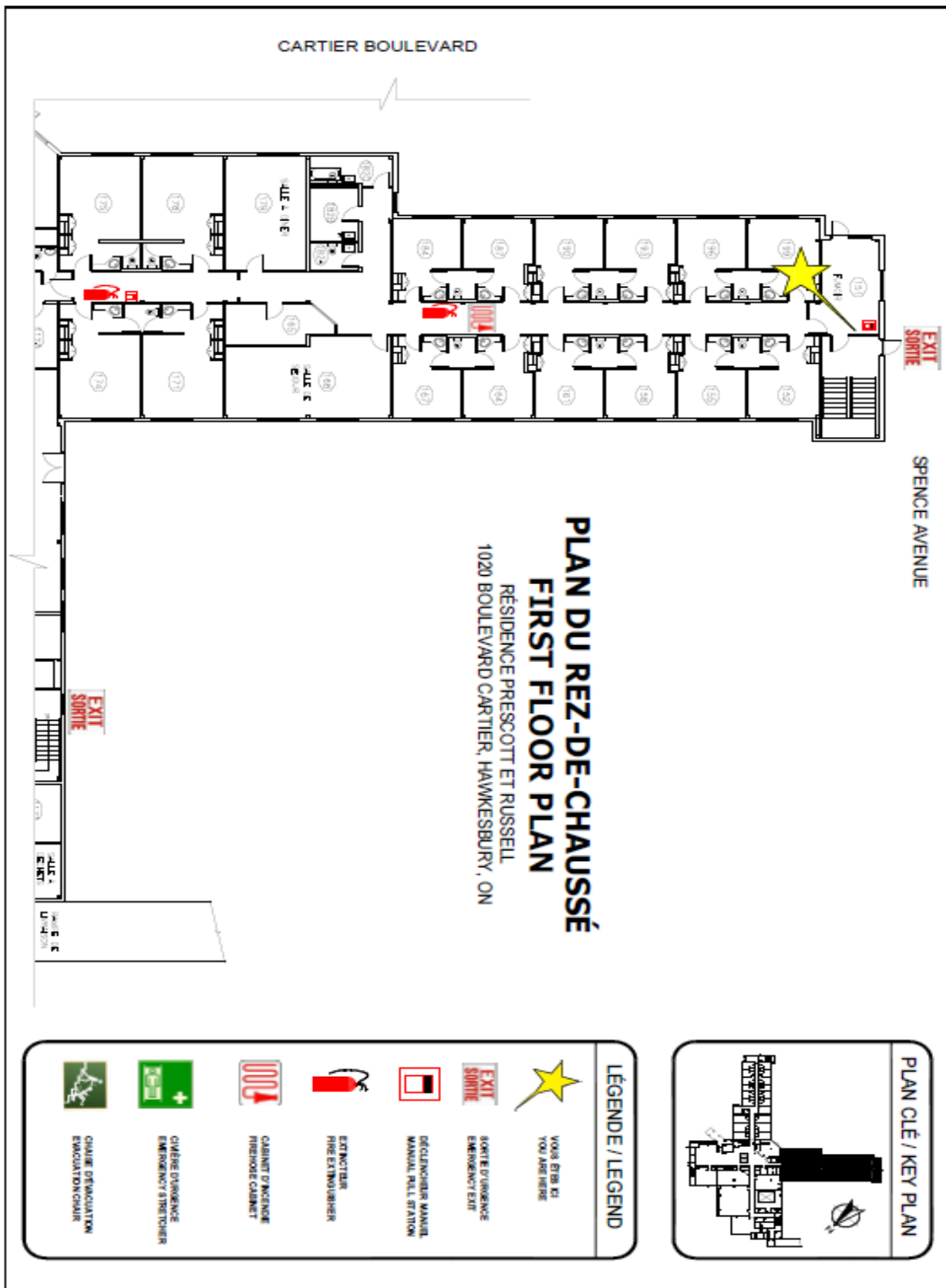
Annexe A – Plans de l'édifice

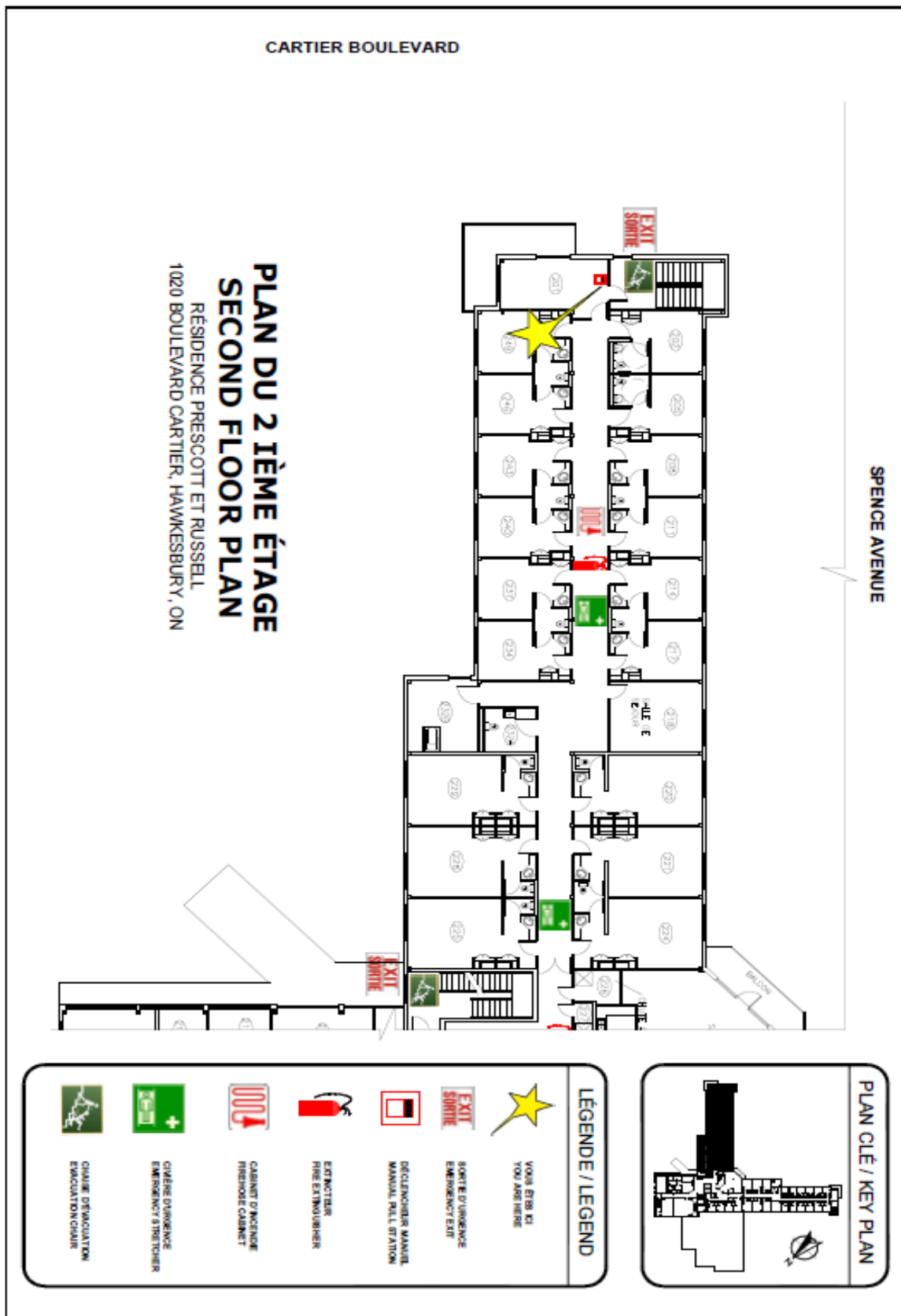


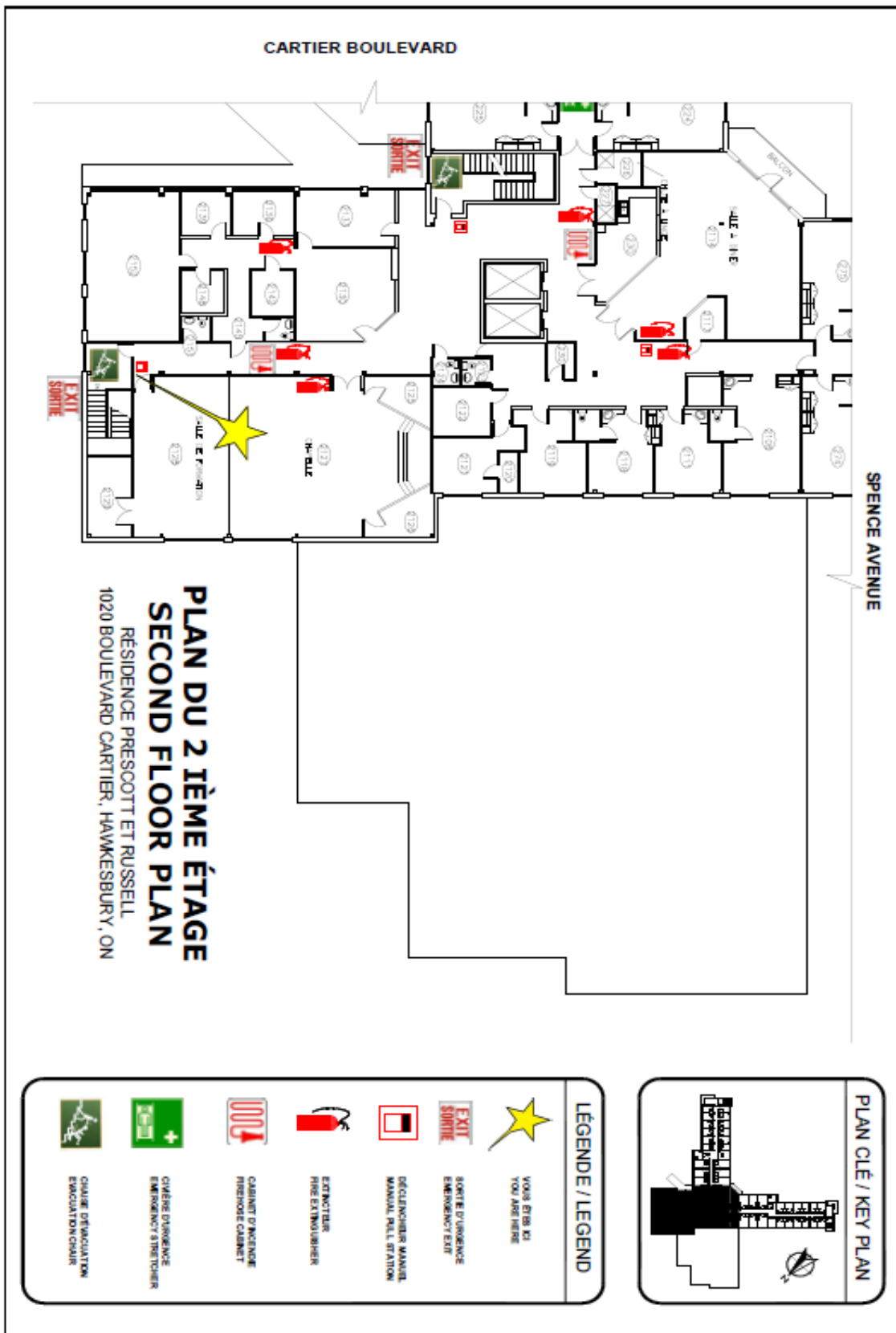


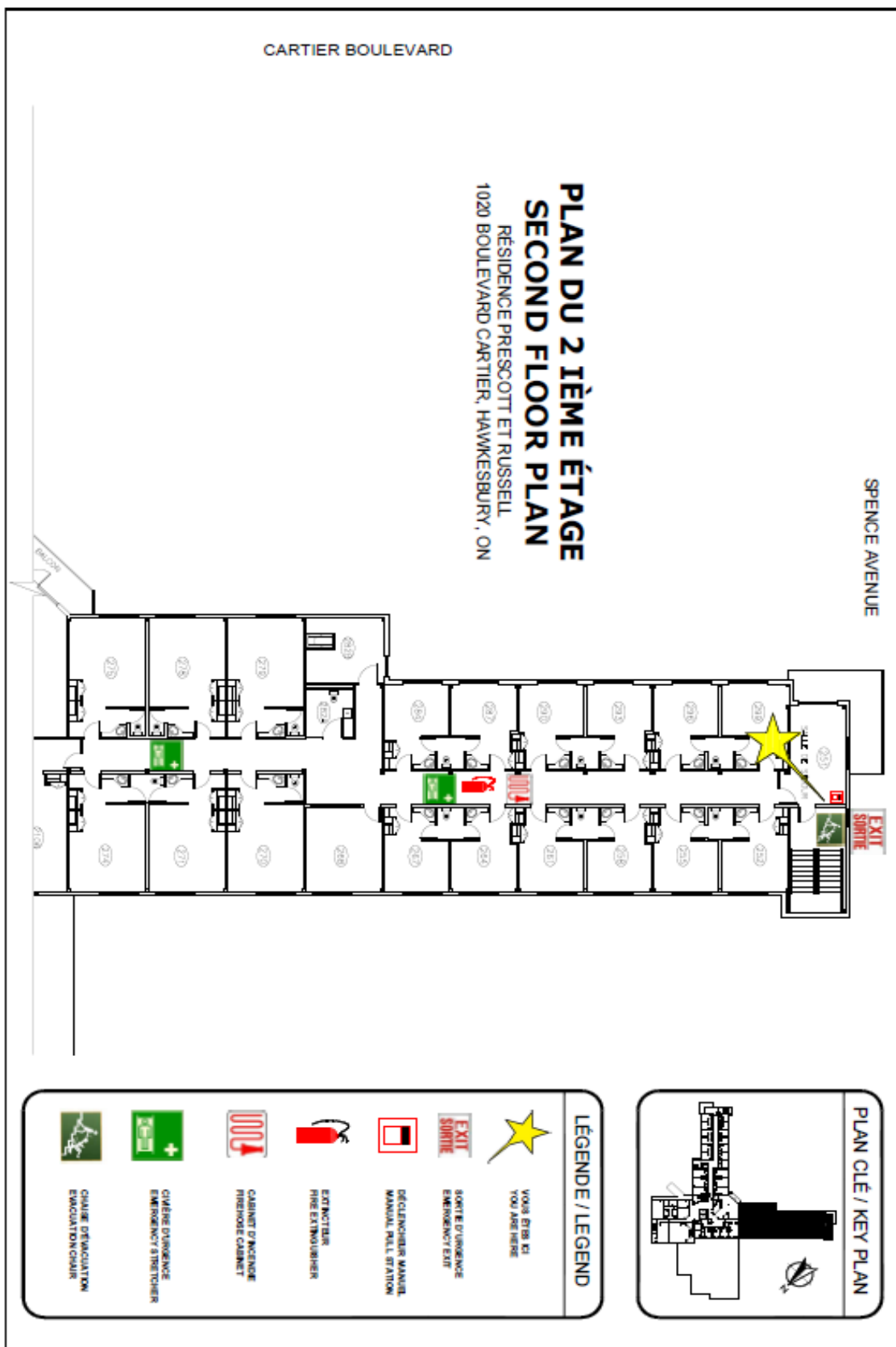


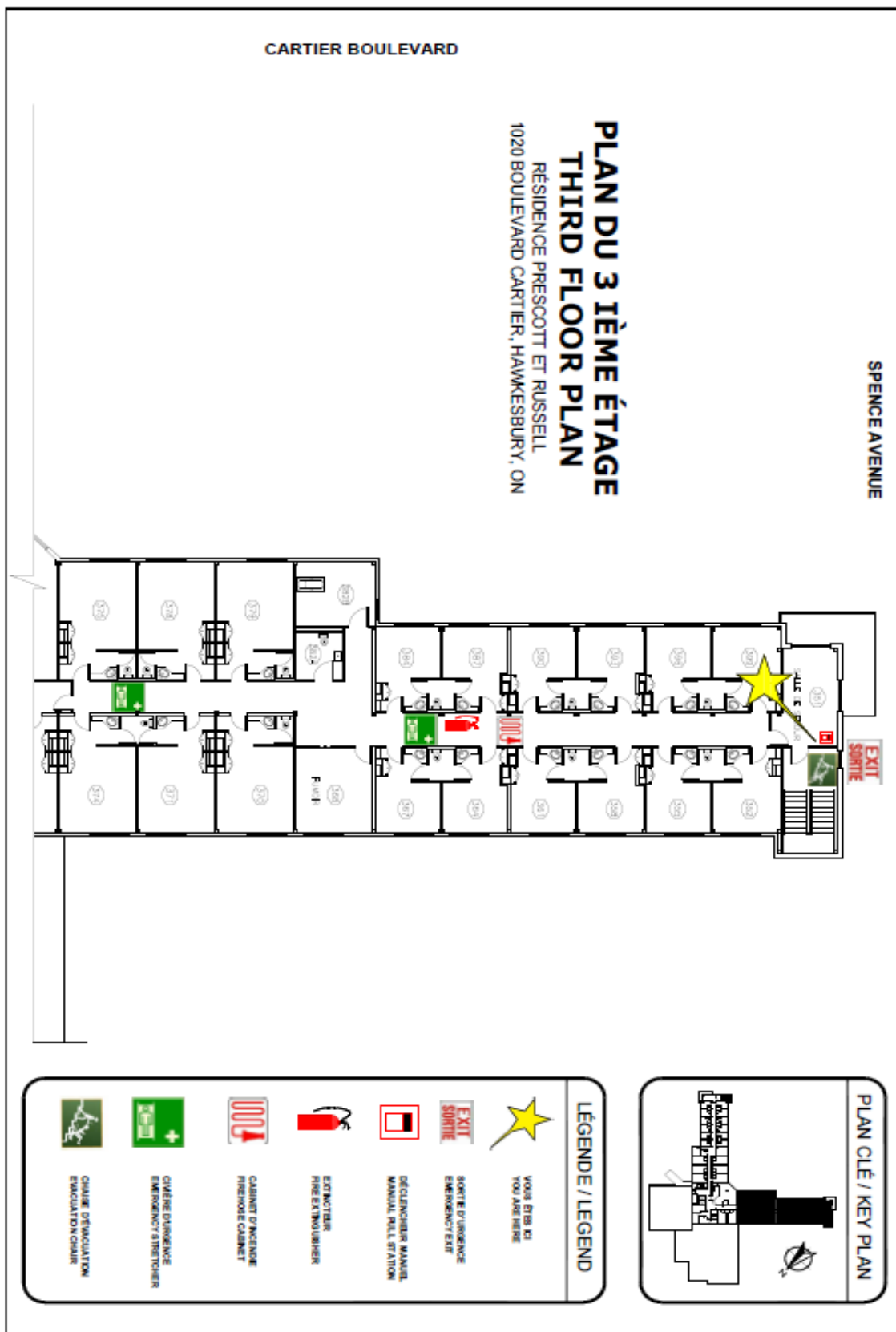












Annexe B – Procédure quant à l’entretien des systèmes de prévention d’incendie

Procédure quant à l’entretien du système de prévention d’incendie

La liste suivante précise les vérifications, les inspections et les essais tels que l’exige le Code de prévention des incendies de l’Ontario. Tout compte-rendu de l’entretien, des essais, et des mesures de redressement doit être gardé dans l’immeuble et être accessible si le requiert le chef du service des incendies. Les comptes-rendus écrits de tous les essais et des mesures de redressement sont préservés pour les deux ans qui suivent la date de vérification ou de redressement.

L’information donnée dans cet horaire est une ligne directrice du travail prévu. Le code de prévention des incendies de l’Ontario devrait être consulté pour les détails précis sur les Codes énumérés dans cette section.

Vérification : Observation visuelle pour s’assurer que le mécanisme ou le système est en place et qu’il n’est ni endommagé, ni entravé.

Inspection : Examen physique pour s’assurer que le mécanisme et le système fonctionnent en conformité avec l’objectif et le rendement prévu.

Mise à l’épreuve : Déclenchement du mécanisme ou le système afin de s’assurer qu’il accomplira sa fonction ou son rendement voulu.

Bien qu’elle soit répartie entre les membres du personnel, la responsabilité finale quant aux procédures d’entretien incombe au propriétaire de l’immeuble.

Code de référence	Tâche	Article	Responsabilité
QUOTIDIENNEMENT			
2.2.2.4. (2) 2.2.2.4. (4)	Vérification	Les portes de tout cloisonnement en matière d’incendie sont fermées et dégagées.	
2.5.1.2	Vérification	Les entrées, les parcours, les stationnements, les fenêtres et les panneaux d’accès pour le service d’incendie sont dégagés.	
2.7.3.1	Vérification	Les lumières de sortie, incluant celles qui n’ont ni ampoules doubles, ni lampes fluorescentes, fonctionnent adéquatement.	
6.3.1.2	Vérification	Le courant AC alimente l’alarme incendie et l’avertisseur de panne.	

Code de référence	Tâche	Article	Responsabilité
HEBDOMADAIREMENT			
2.6.1.3	Vérification	Les hottes, les filtres et les conduits sont exempts de dépôt de combustible.	
6.5.4.1. (1)	Inspection	Les vannes du système d'extincteurs sont ouvertes.	
6.6.1.2	Inspection	Les vannes qui contrôlent la réserve d'eau pour la protection en matière d'incendie sont à point.	
6.7.1.1. (1)	Inspection et mise à l'épreuve	La génératrice d'urgence fonctionne à mi-capacité pour 30 minutes.	
MENSUELLEMENT			
2.2.2.4. (3)	Inspection	Les composantes des portes de tous les cloisonnements d'incendie sont à point.	
2.7.2.1. (1)	Mise à l'épreuve	Les portes de sortie d'urgence sont à point.	
6.2.4.1	Inspection	Les extincteurs fonctionnent adéquatement.	
6.3.1.2	Mise à l'épreuve	L'alarme d'incendie est à point.	
6.3.1.2	Inspection	Les piles du système d'alarme incendie sont bonnes.	
6.3.1.5	Mise à l'épreuve	Le système d'appel des étages vers la centrale d'alarme fonctionne adéquatement, et inversement.	
6.4.1.3. (1) (c)	Inspection	Les colonnes humides sont à point.	
6.5.3.2. (2)	Mise à l'épreuve	Les extincteurs fonctionnent adéquatement en utilisant les jonctions de vérification de l'alarme.	
6.5.4.1. (2)	Inspection	Les vannes du système d'extincteur sont ouvertes et sécuritaires.	
6.7.1.6. (1)	Inspection	L'équipement d'éclairage d'urgence fonctionne adéquatement.	
6.7.1.6. (1)	Vérification	L'éclairage de veille de l'équipement d'éclairage d'urgence est à point.	
TOUS LES DEUX MOIS			
6.5.3.4. (2)	Mise à l'épreuve	La supervision électrique des interrupteurs à débit est à point.	
6.5.4.1. (3)	Inspection	Les vannes du système d'extincteurs sont munies d'une surveillance électronique.	

Code de référence	Tâche	Article	Responsabilité
TOUS LES TROIS MOIS			
7.2.2.1 (2)	Mise à l'épreuve	Le mécanisme par le biais duquel s'ouvre la porte des ascenseurs et les commutateurs à clé fonctionnent adéquatement.	
7.2.3.3	Mise à l'épreuve	Le mécanisme qui permet le contrôle de la climatisation fonctionne adéquatement.	
TOUS LES SIX MOIS			
6.6.4.2	Inspection	Toutes les bornes-fontaines sont à point.	
6.7.1.1. (1)	Mise à l'épreuve	Les reniflards, les régulateurs et le mécanisme articulé de la génératrice d'urgence fonctionnent adéquatement.	
ANNUELLEMENT			
2.2.2.4.(5)	Inspection	Les registres d'obturation coupe-feu et les clapets sont à jour.	
2.6.1.6.(2) 2.6.1.6. (3)	Inspection	L'interrupteur des systèmes de ventilation et de climatisation fonctionne adéquatement.	
2.8.2.1	Vérification	Le plan d'évacuation est révisé.	
2.8.3.2. (1)	Mise à l'épreuve	Un exercice d'évacuation a lieu.	
6.2.4.1	Inspection	Les extincteurs fonctionnent adéquatement.	
6.3.1.2	Mise à l'épreuve	L'alarme incendie est à point.	
6.3.1.4	Mise à l'épreuve	Le système de signalisation du propriétaire est à point.	
6.4.1.7. (3)	Inspection	La colonne de raccordement extérieure est exempte de corrosion et elle se débouche adéquatement.	
6.5.3.2. (1)	Mise à l'épreuve	Le débit d'eau quant aux extincteurs sous eau fonctionne adéquatement en utilisant la jonction la plus éloignée hydrauliquement.	
6.5.3.11	Mise à l'épreuve	L'alimentation d'eau du système de gicleurs par le biais du dispositif principal est à point.	
6.5.3.12. (1)	Mise à l'épreuve	Les vannes du système de gicleurs à sec sont à point.	
6.5.4.5	Inspection	Le support de tuyauterie des gicleurs est en bon état et exempt de corrosion.	

Code de référence	Tâche	Article	Responsabilité
6.5.4.12	Inspection	Les gicleurs sont en bon état et exempts de corrosion.	
6.6.3.3. (4)	Mise à l'épreuve	Les pompes en matière d'incendie fonctionnent à pleine capacité.	
6.6.4.5	Inspection	La purge des prises d'eau est à point.	
6.7.1.1. (1)	Inspection	La génératrice d'urgence fonctionne adéquatement.	
6.7.1.5. (1)	Inspection	La génératrice d'urgence est pleine de carburant.	
6.7.1.6. (2)(b)	Mise à l'épreuve	L'éclairage d'urgence a une durée adéquate.	
7.2.2.1 (3)	Mise à l'épreuve	Le pouvoir de secours alimente adéquatement les ascenseurs.	
TOUS LES DEUX ANS			
6.7.1.1.(1)	Inspection	La vanne et la génératrice d'urgence sont à point.	
TOUS TROIS ANS			
6.7.1.1. (1)	Inspection	Les douilles de l'injecteur et la vanne de la génératrice d'urgence sont à point.	
TOUS LES CINQ ANS			
6.2.4.1	Mise à l'épreuve	L'hydrostatique des extincteurs à neige carbonique et des extincteurs à produit chimique (produit chimique avec contenant en acier inoxydable) est à point.	
6.4.1.1	Mise à l'épreuve	L'hydrostatique de la tuyauterie des colonnes humides est adéquatement ouverte.	
6.4.1.6	Mise à l'épreuve	Le débit dans le réseau des colonnes humides est adéquat.	
6.7.1.1. (1)	Mise à l'épreuve	Le bobinage de la génératrice d'urgence est adéquat.	
TOUS LES SIX ANS			
6.2.4.1	Mise à l'épreuve	L'évaluation hydrostatique de 12 ans et l'entretien des extincteurs vides de pression et rangés sont en règle.	
TOUS LES DIX ANS			
6.5.4.13	Mise à l'épreuve	Les extincteurs qui sont utilisés depuis plus de 50 ans fonctionnent adéquatement.	

Code de référence	Tâche	Article	Responsabilité
TOUS LES DOUZE ANS			
6.2.4.1	Mise à l'épreuve	L'hydrostatique des extincteurs à poudre chimique (sans contenant d'acier inoxydable), des extincteurs à poudre sèche et des extincteurs à hydrocarbure halogéné est à point.	
EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES			
2.7.1.6	Vérification	Les couloirs et les sorties sont dégagés et l'éclairage fonctionne adéquatement.	
6.2.4.1	Vérification	Les extincteurs portatifs sont rechargés après leur utilisation, tel qu'il est indiqué dans le cadre de l'inspection et de l'entretien.	
6.6.4.1	Vérification	Les prises d'eau sont dégagées et les affiches prévues à cet égard sont bien en place.	
6.5.3.5	Mise à l'épreuve	Les extincteurs fonctionnent adéquatement après une réparation et après une rectification.	

Annexe C – La Chaîne d’appel

Lorsque l'alarme d'incendie est déclenchée, le superviseur des services d'hébergement reçoit l'appel des services de sécurité Armstrong. C'est le superviseur qui lance la diffusion automatisée des appels.

Annexe D – Formulaire de sécurité conditionnelle en matière d'incendie

Nature du bris ou de l'interruption de l'équipement et des systèmes :

Date et heure du bris ou de l'interruption de l'équipement et des systèmes :

Mesures conditionnelles :

Date et heure du retour au fonctionnement régulier de l'équipement :

Avis donnés (le cas échéant) :

Centrale d'alarme : _____

Service des incendies : _____

MSSLD : _____

Annexe E – Rapport d'exercice d'évacuation dans le cadre d'une simulation d'incendie

Services des incendies : 613-632-4111

SECUR FIRE : 1-866-561-6433

CODE : 26-01-1216

Les occupants de l'immeuble devraient être informés 48 heures au préalable, par le biais d'avis affichés, quant à l'heure exacte et à la date auxquelles est prévue la pratique de feu.

1. Soumis par : _____ Titre : _____

2. Date de la pratique de feu : _____

3. Heure de l'exercice : _____

4. Centrale d'alarme avisée par : _____ Heure : _____

5. Service d'incendie local avisé par : _____ Heure : _____

6. Tâches exécutées pendant l'exercice :

1er Cartier : clear : heure _____
Spence : clear : heure _____

2e Cartier : clear : heure _____
Spence : clear : heure _____

3e Cartier : clear : heure _____
Spence : clear : heure _____

7. Feu identifié à (heure) : _____ Endroit : _____

8. Alarme remis à (heure) : _____

9. Centrale d'alarme avisée par : _____ Heure : _____

10. Service d'incendie local avisé par : _____ Heure : _____

11. Le timbre de l'alarme incendie était entendu partout : Oui Non

12. Nombre d'individus présents à des fins de sécurité : _____

Les membres de l'organisation de secours de l'immeuble ont exécuté leurs tâches selon le *Plan d'évacuation* et le plan des mesures de sécurité : Oui Non

(Sinon, veuillez décrire et expliquer ci-dessous)

13. Durée approximatives de la pratique de feu : _____

14. Compte rendu du débriefing : _____

15. Points à améliorer : _____

16. Suivis : _____

Signature du superviseur des services d'hébergement

Date

Office of the Fire Marshal and Emergency Management Guideline

www.emergencies.ca

Magellan, Canada's leading CBRNE Technical professional services firm, provides Prevention, Preparedness and Response services throughout North America and internationally.

© Magellan Engineering